

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 08/11/2024



ID : 001-200070118-20241105-DEL\_24\_11\_05\_12-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 30

Représentés : 5

Absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Roger RIBOLLET,  
Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

#### **N°2024/11/05/12 – Autorisation de signer l'avenant n°1 du lot n°5 du marché mutualisé de VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS – Prestations de services**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023/07/18/04, autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au groupement de commandes concernant deux marchés de prestations de service (Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et entretien des équipements et installations),

Vu la convention de groupement de commandes signée par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, avec les communes de Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoissey et le SIVOS de Mogneneins-Peyzieux/Saône.

Vu la délibération n°2024/04/30/10 du 30 avril 2024, attribuant l'accord-cadre relatif à la vérification des installations des équipements sportifs, des jeux et sols amortissants à la société SOLEUS,

Vu le Code de la Commande Publique 2019, notamment les articles R2194-2 à R2194-4 concernant les prestations supplémentaires,

Vu la demande de la commune de Thoissey d'intégrer 3 sites, qui avaient été omis lors du recensement initial dans l'accord-cadre,

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature l'avenant n°1 du lot n° 5 du marché mutualisé passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (avec montant maximal), relatif à la vérification des installations des équipements sportifs, des jeux et sols amortissants avec la société SOLEUS.

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 du lot n° 5 du marché mutualisé passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes (avec montant maximal) relatif à la vérification des installations des équipements sportifs, des jeux et sols amortissants avec la société SOLEUS :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL ESTIMÉ INITIAL	MONTANT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT ANNUEL ESTIME
05	Vérification des installations des équipements sportifs, des jeux et sols amortissants	<b>SOLEUS</b> Allée du Fontanil 69120 VAULX EN VELIN	Montant global : <b>2 847,64 € HT soit 3 417,17 € TTC</b> Sous-total CCVSCentre : 1 263,75 € HT Sous-total Chaleins : 122,50 € HT Sous-total Francheleins : 109,75 € HT Sous-total Garnerans : 73,88 € HT Sous-total Genouilleux : 36,75 € HT Sous-total Guéreins : 61,25 € HT Sous-Total Illiat : 43,75 € HT Sous-total Mogneneins : 45,25 € HT Sous-total Montceaux : 171,38 € HT Sous-total Montmerle-sur-Saône : 397,13 € HT Sous-total Peyzieux-sur-Saône : 62,50 € HT Sous-total Saint-Etienne-sur-Chalaronne : 206,00 € HT Sous-total Thoissey : 253,75 € HT	Sous-total Thoissey : 123 € HT	Montant global : <b>2 970,64 € HT soit 3 564,77 € TTC</b> Sous-total CCVSCentre : 1 263,75 € HT Sous-total Chaleins : 122,50 € HT Sous-total Francheleins : 109,75 € HT Sous-total Garnerans : 73,88 € HT Sous-total Genouilleux : 36,75 € HT Sous-total Guéreins : 61,25 € HT Sous-Total Illiat : 43,75 € HT Sous-total Mogneneins : 45,25 € HT Sous-total Montceaux : 171,38 € HT Sous-total Montmerle-sur-Saône : 397,13 € HT Sous-total Peyzieux-sur-Saône : 62,50 € HT Sous-total Saint-Etienne-sur-Chalaronne : 206,00 € HT Sous-total Thoissey : 376,75 € HT
			Montant estimatif sur 4 ans <b>11 390,56 € HT soit 13 668,68 € TTC</b>		Montant estimatif sur 4 ans <b>11 882,56 € HT soit 14 259,07 € TTC</b>

**PRECISE** que le montant maximal annuel des commandes pour la totalité du groupement de commande reste inchangé à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

**RAPPELLE** que l'accord-cadre est conclu de sa date de notification jusqu'au 28 février 2025, pouvant être renouvelée 3 fois par période successive d'un an (durée maximale d'environ 4 ans, soit jusqu'au 29 février 2028).

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 5 novembre 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
De la notification de l'avenant n°1 à l'attributaire du lot n°5 le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX